

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 2 mars 2020 à 9 h 00
en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158,
rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation signature – Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)
4. Demandes d'aide financière
 - 4.1 Destination Haute-Mer inc. (PAE)
 - 4.2 Comité centre-ville de Matane (Don / Événement)
 - 4.3 Saveurs de La Matanie (Don / Événement)
 - 4.4 Okavi Découverte de l'Afrique (Don / Événement)
 - 4.5 Club Supertronix 5910 (Don)
 - 4.6 Ville de Rivière-du-Loup – Femmes premières en affaires
 - 4.7 École des entrepreneurs du Québec – campus BSL (PDC volet spécifique)
 - 4.8 Eweego (PAE)
5. Soumission #EST-000282 – Innovation Cube Noir – Capsule vidéo Énoncé de vision stratégique
6. SANAM
 - 6.1 Prolongation des contrats de travail (coordonnatrice et agente) du 1^{er} avril au 30 juin 2020
 - 6.2 Remboursement au MIFI – somme non utilisée dans le cadre de l'entente visant à soutenir le projet *Service de recrutement de La Matanie* dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité projets Novateurs
 - 6.3 Dépôt d'une demande d'aide financière au PASI
7. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 7.1 Embauche au poste de technicien(ne) en récréotourisme (poste surnuméraire en remplacement d'un congé de maternité)
 - 7.2 Embauche au poste de conseiller(e) en développement rural
 - 7.3 Démission de madame Maude Fortin, réceptionniste-répartitrice
 - 7.4 Démission de madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial
 - 7.5 Projet de politique pour le personnel cadre
8. Tourisme
 - 8.1 Correction résolution (508-08-19) – campagne publicitaire traversier
 - 8.2 Autorisation de conclure des ententes pour le fonctionnement du bureau d'accueil touristique, saison estivale 2020

- 8.3 Demande d'aide financière à la Corporation d'aménagement des TPI – projet de sentiers récréotouristiques
 9. Édifice de La Matanie
 - 9.1 Bail de location (IDNUM Technologies) – option de renouvellement
 - 9.2 Procédure et identification des panneaux électriques
 10. Nomination au Comité multiressources (changement d'un membre)
 11. Reddition de compte 2018-2019 de l'aide financière pour le projet Bonification du service de travail de rue de La Matanie – Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité du MSP (2016-2019)
 12. Colloque printemps 2020 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) du 30 avril au 1^{er} mai 2020 à Québec
 13. Colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 1^{er} au 3 avril 2020 à Trois-Rivières
 14. Remboursement des frais d'hébergement (18 février 2020) en raison des conditions climatiques
 15. Modification du calendrier des séances 2020 pour reporter la séance ordinaire du Conseil du 18 mars au 25 mars 2020
 16. Varia
 17. Période de questions
 18. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 169-03-20

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 170-03-20

AUTORISATION SIGNATURE – AVENANT 2019-1 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

CONSIDÉRANT QU'en juin 1998, le gouvernement du Québec et le Centre local de développement de la MRC de Matane ont signé un contrat de prêt pour l'établissement d'un Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités de remboursement du prêt consenti par le Gouvernement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi 28 en lien avec les Centres locaux de développement et la prise en charge par la MRC de La Matanie, le 15 juin 2015, du mandat en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE dans le *Discours sur le budget 2016-2017*, le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report de quatre ans lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt précisant les nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées qui ont été établies le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de l'avenant 2019-1 au contrat de prêt permettant la reconduction des modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC pour une période d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'avenant 2019-1 permettant la reconduction des modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) pour une période d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, soit et est autorisé à signer ledit avenant pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 171-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (DESTINATION HAUTE-MER INC.)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de cette nouvelle entreprise correspond aux orientations de développement et de mise en valeur des activités maritimes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Destination Haute-Mer inc. – commercialisation des services : subvention de 1 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 172-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (COMITÉ CENTRE-VILLE DE MATANE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est axé sur la gastronomie et la mise en valeur des produits locaux par des ateliers et activités pour les familles (souper familial, spectacle pour enfants);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Comité centre-ville de Matane – 6^e édition du Festin de rue, les 31 juillet et 1^{er} août 2020 à la Place des générations au centre-ville de Matane : 1 000 \$ volet *Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Comité centre-ville de Matane – 6^e édition du Festin de rue, les 31 juillet et 1^{er} août 2020 à la Place des générations au centre-ville de Matane : 2 000 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 173-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SAVEURS DE LA MATANIE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT le projet d'offrir un marché public à la population les samedis du 18 juillet au 26 septembre 2020 ainsi qu'une fois par mois d'octobre à décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Saveurs de La Matanie – Marché public édition 2020 : 1 000 \$ volet *Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Saveurs de La Matanie – Marché public édition 2020 : 500 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 174-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE– (OKAVI DÉCOUVERTE DE L'AFRIQUE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT le projet d'organiser des activités pour faire découvrir la culture africaine entre le 11 et le 14 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Okavi Découverte de l'Afrique – Festival africain du 11 au 14 juin 2020 à Matane : 1 000 \$ *volet Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Okavi Découverte de l'Afrique – Festival africain du 11 au 14 juin 2020 à Matane : 500 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 175-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SUPERTRONIX 5910)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Supertronix 5910 regroupe des étudiants de la Polyvalente et du Cégep de Matane, accompagnés de mentors, qui partagent une passion commune : la robotique;

CONSIDÉRANT QUE la compétition internationale de robotique FIRST (Favorise l'Inspiration et la Reconnaissance de la Science et de la Technologie) s'adresse aux étudiants du secondaire et du collégial;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Supertronix 5910 participe à la compétition depuis 2016, entre dans sa 5^e année de compétition et travaille sur la conception du robot pour le défi FIRST de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Équipe Supertronix 5910 de Matane – Défi FIRST du 8 au 11 avril 2020 à Montréal : 500 \$ *volet Partenariat*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 176-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC – CAMPUS BSL) – AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE SPÉCIFIQUE

CONSIDÉRANT QUE le rendez-vous « Entreprendre par vents et marées » qui aura lieu le 28 mai 2020 à Matane est un rassemblement d'entrepreneurs du Bas Saint-Laurent pour assister à des ateliers, conférences et un dîner thématique « Mentorat »;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat cadre avec les priorités d'intervention de la MRC et les objectifs de la PSPS;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre du Réseau M, coordonne la cellule de Mentorat de La Matanie et sera le partenaire principal de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder un soutien de 5 000 \$ pour l'année financière 2020-2021 dans le cadre du FDT – *Programme de développement des communautés – volets ententes sectorielles, mandats dédiés et collaborations spéciales*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 177-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (EWEEGO)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QU'Eweego est une entreprise en pré-démarrage actuellement incubée à l'ALT-Numérique et son projet de plateforme technologique au service de l'efficacité commerciale et opérationnelle des transporteurs publics du monde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Eweego – application mobile (billetterie transport) : subvention de 2 750 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 178-03-20

AUTORISATION MANDAT – INNOVATION CUBE NOIR – CAPSULE VIDÉO ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT la MRC souhaite la création d'une capsule vidéo pour la promotion de son Énoncé de vision stratégique 2030;

CONSIDÉRANT la soumission #EST-000282, de Innovation Cube Noir, au coût de 3 280,00 \$, avant les taxes applicables, pour la création d'une capsule vidéo avec motion design, d'une durée de deux minutes à deux minutes et demie incluant une version courte de style "teaser", à partir de photographies et vidéos fournis par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat, à Innovation Cube Noir, pour la création d'une capsule vidéo avec motion design, d'une durée de deux minutes à deux minutes et demie incluant une version courte de style "teaser", en lien avec le style du matériel de l'Énoncé de vision stratégique au montant de 3 771,18 \$, taxes incluses, financé par le FDT;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 179-03-20

SANAM – PROLONGATION DES CONTRATS DE TRAVAIL (COORDONNATRICE ET AGENTE) DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail de mesdames Fanny Allaire-Poliquin et Sandrine Edmond se termineront au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera prochainement déposée au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) dans le cadre du nouveau programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) afin de financer les ressources et les services aux individus offerts par le SANAM, à compter du 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères du programme PASI, le financement doit être versé à un OBNL, la MRC n'étant pas admissible, et qu'une entente devra être signée en juin 2020 avec le SANAM constitué en OBNL;

CONSIDÉRANT QUE les échanges du comité directeur, composé de représentants des partenaires du SANAM et la démarche pour constituer le SANAM en OBNL;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les contrats pour la période requise pour la constitution du SANAM, en vue de l'obtention de l'aide financière du PASI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer un addenda aux contrats pour permettre la prolongation des mandats de mesdames Fanny Allaire-Poliquin, coordonnatrice, et Sandrine Edmond, agente de développement en attractivité et intégration, pour le SANAM pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020;

QUE le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les addendas aux contrats et les lettres d'entente avec le SCFP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 180-03-20

REMBOURSEMENT AU MIFI – SOMME NON UTILISÉE POUR LE PROJET « SERVICE DE RECRUTEMENT DE LA MATANIE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ (PMD) PROJETS NOVATEURS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente conclue dans le cadre du PMD projets Novateurs avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI), celui-ci a versé à la MRC de La Matanie un montant de 118 170 \$ pour le projet *Service de recrutement de La Matanie* devant prendre fin le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la clause 5.4 de l'entente, tout montant ayant été versé et n'ayant pas été utilisé par la MRC doit être remboursé au Ministère;

CONSIDÉRANT la lettre du MIFI avisant la MRC qu'une partie l'aide financière doit être remboursée, soit un montant de 40 214,55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement au montant de 40 214,55 \$ représentant une partie de l'aide financière reçue pour le projet *Service de recrutement de La Matanie* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion du Québec;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre un chèque au montant de 40 214,55 \$ libellé à l'ordre du ministre des Finances.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 181-03-20

SANAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION (PASI)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) dans le cadre du nouveau programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) afin de financer les ressources et les services aux individus offerts par le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), à compter du 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères du programme PASI, le financement doit être versé à un OBNL, la MRC n'étant pas admissible, et qu'une entente devra être signée en juin 2020 avec le SANAM constitué en OBNL;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du comité directeur, composé de représentants des partenaires du SANAM, et le temps requis pour la démarche pour constituer le SANAM en OBNL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le dépôt d'une demande d'aide financière, pour et au nom du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) à être constitué, au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) dans le cadre du nouveau programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) afin de financer les ressources et les services aux individus offerts par le SANAM, à compter du 1^{er} juillet 2020;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 182-03-20

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIER POULIN AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉCRÉOTOURISME (POSTE SURNUMÉRAIRE EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'embauche de madame Marie-Pier Poulin, à titre de technicienne en récréotourisme, poste surnuméraire à temps complet (35 heures/semaine), en remplacement d'un congé de maternité, selon le salaire de l'échelon 1 de la classe II de la convention collective en vigueur, à compter du 10 mars 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 183-03-20

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-CLAUDE SOUCY AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Marie-Claude Soucy au poste de conseillère en développement rural et que le salaire soit établi, à l'échelon 1 de la classe III, selon la grille salariale de l'année 2019 de la convention collective, le tout ajustable lorsque la grille salariale 2020 sera connue suite aux négociations en cours pour le renouvellement de la convention;

QUE madame Marie-Claude Soucy entrera en fonction à compter du 23 mars 2020, à temps complet (35 heures / semaine), et sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 184-03-20

DÉMISSION DE MADAME MAUDE FORTIN DU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE-RÉPARTITRICE

CONSIDÉRANT la démission de madame Maude Fortin, réceptionniste-répartitrice, dont la dernière journée de travail sera le 6 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Maude Fortin, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 185-03-20

DÉMISSION DE MADAME ISABELLE GAUTHIER, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

CONSIDÉRANT la démission de madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, effective en date du 28 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Isabelle Gauthier, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 186-03-20

RECOMMANDATION AU CONSEIL – PROJET DE POLITIQUE POUR LE PERSONNEL CADRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le mandat confié au comité administratif par le Conseil de la MRC de La Matanie pour l'élaboration d'une politique pour le personnel cadre de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet préliminaire de politique a été lu, discuté lors de la séance du comité administratif du 4 février dernier et que des modifications ont été suggérées par le comité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de politique pour le personnel cadre de la MRC, s'en disent satisfaits et prêts à faire leur recommandation au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie soumet, au Conseil, le projet de politique applicable pour le personnel cadre et en recommande l'approbation à la prochaine séance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 187-03-20

TOURISME – CORRECTION RÉSOLUTION (508-08-19) – CAMPAGNE PUBLICITAIRE TRAVERSIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 508-08-19 relative à la contribution financière de la MRC de La Matanie et de la MRC de Manicouagan pour une campagne publicitaire démontrant la connexion entre les deux rives par l'entremise du traversier;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 500 \$ avait été autorisé à la double majorité des voix en faveur de la Société des traversiers du Québec (STQ) et qu'il y a lieu de modifier la résolution pour permettre le paiement au Groupe TVA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie modifie la résolution numéro 508-08-19 et autorise le versement, au Groupe TVA, de la contribution financière de 3 500 \$, plus les taxes applicables, à même le budget du Tourisme.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – trois (3) voix

Contre – une (1) voix

Municipalité de St-Adelme
Municipalité de St-Léandre
Ville de Matane

Municipalité de Grosses-Roches

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 188-03-20

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane, en vertu d'une entente intermunicipale avec la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer l'utilisation du Phare de Matane par les organismes à but non lucratif qui y logent;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de partager des ressources humaines entre la MRC de La Matanie, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art), la Corporation Lire la Mer et le Sentier international des Appalaches (SIA) pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil et de l'information touristique;

CONSIDÉRANT les informations de monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse convenir et signer des ententes visant le partage de main-d'œuvre pour les activités du Bureau d'accueil touristique, saison estivale 2020, avec les organismes à but non lucratif présents au Phare de Matane, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) et la Corporation Lire la Mer, en contrepartie d'une contribution monétaire forfaitaire de 1 000 \$;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, puisse autoriser au nom de la MRC de La Matanie l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs du Phare de Matane aux entreprises et organismes offrant des services et des produits complémentaires ou compatibles avec la vocation du Bureau d'accueil touristique, gratuitement dans le respect des politiques et règlements en vigueur à la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 189-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI – PROJET DE SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 145-02-20 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la présentation du *Projet de sentiers récréotouristiques des trois lacs, sentiers pédestres et parcours canotables* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIR);

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet récréotouristique des trois lacs prévoit une contribution financière de 5 055,55 \$ des partenaires;

Montage financier		
	Montant	Part
Aide demandée en vertu du Programme	24 537,91 \$	66,33 %
Contribution financière de la MRC	7 398,37 \$	20,00 %
Autres contributions – partenaires	5 055,55 \$	13,67 %
Coûts totaux	36 991,83 \$	100,00 %
Coûts admissibles	36 991,83 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie recommande le dépôt d'une demande d'aide financière à la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane au montant de 5 547,15 \$ et autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, à transmettre la demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 190-03-20

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION (IDNUM TECHNOLOGIES) – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le bail du local 308, situé au 159, rue Saint-Pierre, vient à échéance le 31 août 2020 et que IDNUM Technologies a signifié son intention d'exercer son option de renouvellement de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document préparé par la directrice à la gestion financière concernant les modalités financières proposées pour la signature d'un nouveau bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec IDNUM Technologies selon les principaux paramètres suivants :

- Bail pour une durée de deux (2) ans du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022;
- Loyer pour une superficie de 1 260 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Années	Prix (pied carré)	Loyer (mensuel brut)	Loyer (annuel brut)
2019-2020	7,75 \$	813,75 \$	9 765,00 \$
2020-2021	8,00 \$	840,00 \$	10 080,00 \$
2021-2022	8,25 \$	866,25 \$	10 395,00 \$

- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de quatre (4) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 191-03-20

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROCÉDURE ET IDENTIFICATION DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'étude et l'identification de l'ensemble des panneaux électriques de l'Édifice de La Matanie, dans l'objectif d'établir une procédure de délestage en cas de panne électrique et d'utilisation d'une génératrice pour répondre aux besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT les deux estimations reçues, les taux horaires proposés et l'estimation du temps de réalisation du mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie mandate les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc. pour procéder l'étude et l'identification de l'ensemble des panneaux électriques, selon l'estimation de 29 heures au taux horaire de 84 \$, plus 100 \$ pour le matériel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 192-03-20

NOMINATIONS AU COMITÉ MULTIRESSOURCES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 524-08-11 relative à la composition du Comité multiressources de la MRC;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 163-02-20 nommant les membres du Comité multiressources de la MRC, suite au départ du membre attiré au siège # 9;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité multiressources de la MRC de La Matanie :

Comité multiressources de la MRC de La Matanie	
Siège # 1 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l’exception du préfet – (fév. 2020 à sept. 2021)	M. Rémi Fortin maire de Saint-René-de-Matane
Siège # 2 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC à l’exception du préfet – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Pierre Dugré maire de Sainte-Paule
Siège # 3 Un représentant d’organisme à vocation sylvicole ou des intérêts liés à l’acériculture – (fév. 2020 à sept. 2021)	M. Mario Lavoie ou M. Harold Truchon SER-des-Monts
Siège # 4 Un représentant des intérêts liés au tourisme ou aux activités de plein air – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Régis Côté Corporation de développement de Sainte-Paule
Siège # 5 Un représentant des intérêts liés aux activités de prélèvements fauniques – (fév. 2020 à sept. 2021)	M. André Helgerson Association des trappeurs
Siège # 6 Un représentant des intérêts liés à la villégiature ou des activités bénéficiant de droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Jean-Claude Bouchard Regroupement des résidents du lac Malfait
Siège # 7 Un représentant d’un organisme à caractère environnemental – (fév. 2020 à sept. 2021)	M. Judes Côté OBVNEBSL
Siège # 8 Un représentant de l’industrie forestière – (sept. 2018 à sept. 2020)	M. Alain Lapierre Groupe Lebel
Siège # 9 Un représentant des intérêts liés à la pratique des sports motorisés – (fév. 2020 à sept. 2021)	M. Marien St-Gelais Club VTT Les Coyotes
Siège # 10 Le préfet	M. Andrew Turcotte, préfet maire de Sainte-Félicité

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, le directeur du service de l’aménagement et de l’urbanisme ainsi que l’ingénieure forestière de la MRC de La Matanie à participer aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 193-03-20

REDDITION DE COMPTE 2018-2019 DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET BONIFICATION DU SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DE LA MATANIE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DU MSP (2016-2019)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu une subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019* pour la bonification du service de travail de rue sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé un protocole d'entente (septembre 2017) avec l'organisme La Maison des Jeunes (MDJ) de Matane pour le déploiement du service;

CONSIDÉRANT QUE selon le protocole d'entente avec le MSP, la MRC doit compléter et transmettre un formulaire de reddition des comptes pour l'année 2018-2019 ainsi qu'un bilan pour l'ensemble de l'entente 2016-2019 au plus tard le 6 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu au protocole d'entente entre la MRC et la MDJ, la Maison des Jeunes de Matane a complété le formulaire de reddition de comptes et a transmis à la MRC tous les documents nécessaires (plan d'action révisé, rapport de suivi, pièces justificatives des dépenses à ce jour);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D' la reddition de comptes 2018-2019 pour l'an 3 du projet ainsi qu'un bilan pour l'ensemble de l'entente 2016-2019 dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité*;

DE transmettre les documents de reddition de comptes à la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 194-03-20

COLLOQUE PRINTEMPS 2020 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) DU 30 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2020 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Colloque du printemps 2020 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu du 30 avril au 1^{er} mai 2020 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription au montant de 505,89 \$, incluant les taxes, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 30 avril, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque du printemps 2020 de l'ADGMRCQ du 30 avril au 1^{er} mai 2020 à Québec, ainsi que les dépenses d'hébergement, de repas avec pièces justificatives et le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 195-03-20

COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) DU 1^{ER} AU 3 AVRIL 2020 À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC, à participer au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 1^{er} au 3 avril 2020 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la pertinence et la nécessité d'être au fait des enjeux grandissants dans la gestion des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'inscription au montant de 450,00 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de monsieur Nixon Sanon au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 1^{er} au 3 avril 2020 à Trois-Rivières;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 196-03-20

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT (18 FÉVRIER 2020) EN RAISON DES CONDITIONS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT la rencontre de travail du Conseil tenue le 18 février et les conditions climatiques qui ont provoqué la fermeture de la route 132 de Matane en direction Est empêchant le retour à la maison de plusieurs personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement, sur présentation des pièces justificatives, des frais d'hébergement des membres du Conseil et de la directrice générale pour la nuitée du 18 au 19 février 2020.

ADOPTÉE

VARIA

- a) Appui TELUS
- b) Rencontre GAM
- c) Bail FIDEL – clause d'option de renouvellement

RÉSOLUTION 197-03-20

SOUTIEN AU DÉPÔT EFFECTUÉ PAR TELUS DANS LE CADRE D'APPEL À PROJETS DU FONDS POUR LA LARGE BANDE POUR LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que plusieurs communautés de la MRC de La Matanie n'ont pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

CONSIDÉRANT QUE les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la MRC de La Matanie ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de demande de financement pour la construction de tours cellulaires pour combler le manque de signaux sans-fil entre les villes de Matane (MRC de La Matanie) et d'Amqui (MRC de La Matapédia) et ainsi couvrir la route 195 sur une distance d'environ 43 km et qu'une de ces tours serait disposée afin de desservir totalement ou partiellement les communautés de St-Jérôme-de-Matane, St-Luc-de-Matane, St-Léandre, St-René-de-Matane, St-Adelme sur le territoire de la MRC de La Matanie et de St-Vianney, St-Tharcisius sur le territoire de la MRC de La Matapédia;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir dans la MRC de La Matanie pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie signifie officiellement, au CRTC, qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la région, madame Marie-Eve Proulx, au député de Matane–Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, à la députée fédérale de Avignon– La Mitis–Matane–Matapédia, madame Kristina Michaud, et à l'entreprise TELUS.

ADOPTÉE

Rencontre GAM Experts Conseils

Il est convenu de déplacer la prochaine rencontre au 31 mars à 9 h 00 dans les locaux de la MRC.

Bail FIDEL – option de renouvellement

Le Bail de location se termine le 31 mai 2020 et le locataire n'a pas manifesté son intention d'utiliser la clause de renouvellement. Un préavis devait être transmis, à la MRC, six (6) mois avant l'échéance (clause 2.2.1 du bail). Une correspondance sera transmise pour indiquer la nécessité de conclure un nouveau bail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 198-03-20

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 10 h 30.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Andrew Turcotte*